LA PLAINE TONIQUE
C.C. DE MONTREVEL EN BRESSE
04. AOU. 2010
COURRIER ARRIVE

AFFICHÉ DU 04 AOUT 2010
AU .....

LA PLAINE TONIQUE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE MONTREVEL - EN – BRESSE

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 27 JUILLET 2010
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix, le vingt-sept juillet à vingt heures trente, les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Marsonnas, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre ROCHE.

Date de la convocation : 23 juillet 2010

PRESENTS : M. GOYARD – R. GUILLERMIN – C. BEAUDET – J. BUATHIER – N. AUTUORO (suppléante de M. SERVE-LAINE) – C. GAVAND (suppléante de E. DUBOIS) – J. BONOD – C. COLAS – M. MATHY – H. COLAS – G. PERRIN – P. BEREZIAT – C. MARANDET – G. GALLET – J-P. LUCIANI – J-L. PELTIER – A. GAYDON – J-P. FROMONT – J-L. PICARD – P. THETE – C. DUBOIS – D. BEREIZIAT – M. MOREL (suppléant de R. LONGERON) – M-P. CONVERS – A. VIVIET – G. CHOSSAT – P. TOLFA – J-P. ROCHE – C. BREVET – P. LAUBRIAT – L. GUILLEMOT – S. LAURENCIN (suppléante de P. MARMONT) – N. BENONNIER – C. PICARD – D. LIEBAUD – J-L. JACQUET – G. LACOSTE – C. FOURNIER (suppléante de P. PROST).

EXCUSES : M. BOUZIDI – M. SERVE-LAINE – E. DUBOIS – R. LONGERON – J-F. GIRAUDET – P. MARMONT – P. PROST.

Secrétaire de séance : G. CHOSSAT

Nombre de membres : *En exercice : 40 ; Présents : 38 ; Votants : 38*

OBJET : FACTURATION DE L'ACCES A LA DECHETTERIE D'ETREZ AUX PROFESSIONNELS

Monsieur le Président expose le fonctionnement de la collecte des ordures ménagères, de la collecte sélective et de la déchetterie d'Etrez.

Il rappelle :
- que notre Etablissement est engagé par contrat dit barème D avec Eco-Emballages pour l'incitation au tri des emballages recyclables, par convention avec l'ADEME et ORGANOM dans un programme local de prévention et de réduction des déchets conformément aux objectifs des lois Grenelle.
- qu'au-delà de 1 100 litres par semaine de déchet industriel banal (DIB), les déchets des entreprises sont considérés comme des déchets industriels et commerciaux dont la responsabilité de l'élimination revient au producteur.
- que notre Etablissement souhaite offrir un service aux professionnels tout en les incitant à s'organiser autour de leurs filières métier pour assurer, selon le principe de la responsabilité élargie du producteur, la valorisation ou l'élimination de leurs déchets.

Le coût du ticket qui intègre pour 1 100 litres, les charges de fonctionnement de la déchetterie, de transport et de traitement des déchets pourrait s'élever à 25 € net de taxes.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE
Ouï l'exposé du Président,
A l'unanimité,

FIXE le tarif à 25 € net de taxes par apport de 1 100 litres de matériaux catégorie D et E à compter du 1er septembre 2010.

DIT que le règlement intérieur de la déchetterie d'Etrez doit être modifié en conséquence.

Pour le Président empêché
Le Vice-Président

Pour copie conforme,
Le Président,

LA PLAINE TONIQUE C.C. DE MONTREVEL-EN-BRESSE

PRÉFECTURE DE L'AIN
-2 AOUT 2010
SML / BPL / COURRIER